



Délibération 26_03_12_CA_015

Séance du 12 mars 2026

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

dotation à la fondation partenariale polytechnique

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 12 mars 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le Code de l'éducation, article L.719-13 ;

Vu la Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;

Vu la délibération n°2025-067 du conseil d'administration du 11 décembre 2025 ;

Le conseil d'administration se prononce sur le programme d'action pluriannuel de la fondation.

- Accompagner et de promouvoir des projets d'excellence;
- Accentuer les campagnes de communication (sponsoring), saisir l'opportunité et la dynamique de l'Année du Japon pour la mise en valeur de la fondation et lancer une campagne d'appels au don;
- Accompagner et sponsoriser des événements culturels dans le cadre de la Création de l'Espace Polyvalent Culturel ;
- Développer le Mécénat de compétences;
- Mise en œuvre du dispositif au sein du projet « Reconnaissances Enrichies des Compétences, des Individus et des Talents » (RECIT) dans le cadre de la Licence - Pluridisciplinaire - Parcours Sportif de Haut Niveau.

La dotation pour ce programme est de 150 000 euros sur 5 ans à raison de 30 000 euros par année.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Attribue la dotation à la fondation partenariale polytechnique de 150 000 euros sur 5 ans à raison de 30 000 euros par année.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,